

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SÉANCE DU SÉANCE DU 20 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 20 mars, à 20 heures 30, le Conseil municipal de Salles-la-Source, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Louis ALIBERT, Maire.

**Présents** : Emilienne MARRE, Olivier BRU, Corinne PANISSIÉ, Adjoint  
Philippe BERLOTTI, Caroline CREPON-PILLONE, Sylvie DUGUÉ-BOYER, Nicole DUPUY,  
Christel LAYROL-PITORSON, Olivia MAILLEBUAU, Aurélien MAZUC, Fabienne MOARÈS, Jean-Louis REYNES, conseillers municipaux.

**Représentés** :

Franck ALIBERT a donné procuration à Jean-Louis ALIBERT.

Nadine GINESTET a donné procuration à Emilienne MARRE.

Bernard CAUSSE, a donné procuration à Aurélien MAZUC.

**Absents** : Lucie ENCAUSSE, Jean-Jacques MANDON, Stéphane PERRIN.

☞☞☞☞☞

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

Madame Emilienne MARRE a été nommée secrétaire.

✓ Approbation du compte rendu du précédent Conseil municipal :  
Validé à l'unanimité.

✓ Les décisions du Maire : présentation des DIA :

Date	Nom du Vendeur	Nom de l'acheteur	Adresse	N° Plan
27/02/2025	AUVERGNE ROUERGUE AMENAGEMENT	Association syndicale du lotissement Jardin du Mas	Souyri	BW 677, BW 679, 678

☞☞☞☞☞

Délibération n°20250320 - 1

### CFU 2024

Monsieur le Maire accueille Madame Baulès, Inspectrice des finances publiques, Conseillère aux Décideurs Locaux et la remercie de sa présence.

Madame Baulès présente le document de valorisation financière de l'année 2024, annexé au présent compte rendu.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Sous la présidence de Madame MARRE, Première Adjointe, et hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

☞☞☞☞☞

Délibération n°20250320 - 2

**AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2024**

Après avoir entendu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur Bru, Adjoint au Maire en charge des finances, et après en avoir délibéré, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de cet exercice valide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, l'affectation de l'excédent d'exploitation constaté de 634 788.89 € :

- ✓ Au compte 1068 pour 192 034.29 €
- ✓ Au compte 002, excédent antérieur reporté de fonctionnement pour 442 754.60 €.

☞☞☞☞☞

Délibération n°20250320 - 3

**DEMANDE DE SUBVENTIONS ARRETS BUS DE COUGOUSSE**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de création de deux arrêts de bus à Cougousse.

**Plan de financement**

Coût estimatif total des travaux H.T. : 90 540 € HT

Coût estimatif total des travaux subventionables H.T. : 66 540 € HT

		Montant H.T.
Région	75%	49 905,00 €
Autofinancement	25%	16 635,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>66 540,00 €</b>

**Échéancier prévisionnel de réalisation**

1<sup>er</sup> semestre 2025

Après avoir entendu cet exposé le Conseil municipal est invité,

- A approuver le projet ainsi que le plan de financement.

- A donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la consultation des entreprises, le marché de travaux et tout document se rapportant à ce dossier.
- A autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions à la Région et au Département.







Délibération n°20250320 - 4

### ACQUISITION A ASSOCIATION ROUERGUE VACANCES LOISIRS PONT-LES-BAINS

Monsieur le Maire rappelle que le projet en cours d'aménagement du village de Pont-les-Bains nécessite l'acquisition des parcelles cadastrées AY1290 (1988 m<sup>2</sup> et AY 1292 (423 m<sup>2</sup>) appartenant à l'Association Rouergue Vacances Loisirs (ARVL).

Un accord a été conclu sur la base d'un forfait de 4 000 euros

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1,

Olivia Maillebauu s'abstient

Aurélien Mazuc indique qu'il convient de faire attention aux prix des terrains agricoles. Des particuliers achètent à des prix très élevés, ce qui pose problème aux agriculteurs.

Le Conseil municipal, par 15 Voix Pour et 1 Abstention :

**APPROUVE l'acquisition** des parcelles cadastrées commune de Salles-la-Source section AY 1290 et 1292 d'une surface totale de 2411 m<sup>2</sup> au prix de 4000 € forfaitaires appartenant à ARVL,

**PRECISE qu'un acte en la forme administrative sera établi conformément à l'article L 1311-13 CGCT avec l'assistance d'Aveyron Ingénierie et que les frais de géomètre, d'acte et de publication auprès du Service de la Publicité Foncière seront à la charge de la commune,**

**AUTORISE**

- Le 1<sup>er</sup> adjoint à signer l'acte correspondant en tant que représentant de la commune étant précisé que le Maire recevra et authentifiera l'acte ;
- Le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.







Délibération n°20250320 - 5

### ENQUETE PUBLIQUE DECLASSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal 3 nouvelles demandes de cession de terrains, actuellement classés dans le domaine public communal, nécessitant d'être, au préalable, soumises à enquête publique pour recueillir l'avis des habitants.

Il s'agit des demandes présentées par :

1. Monsieur LAPEYRE au nom de Monsieur Paul De La PANOUSE pour une partie du chemin rural descendant de MONDALAZAC au château du COLOMBIER d'une superficie d'environ 830 m<sup>2</sup> et d'un chemin rural abandonné ne donnant accès qu'au corps de ferme lui appartenant à La Borie

du Colombier desservi de par ailleurs pour une superficie d'environ 3300 m2. La valeur des parcelles est fixée à 1 000 €.

Monsieur Paul De La PANOUSE céderait en contrepartie la parcelle AL144 d'une superficie de 1680 m2 supportant la station d'épuration du village et la parcelle cadastrée AL 298 d'une superficie de 106 m2 apte à recevoir l'implantation d'une bache d'eau nécessaire à la défense incendie d'une partie du village de MONDALAZAC. La valeur des parcelles est fixée à 1 000 €

2. Monsieur Jean Pierre BOURGADE pour une partie d'un ancien chemin rural aujourd'hui remplacé par une voie publique desservant le hameau de SAUNHAC situé à la NEGRERIE entre les parcelles BD 424 et 428 lui appartenant et d'une superficie d'environ 400 m2. Le Conseil municipal fixe le prix à 1 €/m<sup>2</sup>.
3. Monsieur Franck ROUVELLAT pour la cession d'une partie de la rue Saint Paul faisant office depuis longtemps de devant de porte pour la parcelle BH 368. (Délibération n° 20241202-3 du 4 décembre 2024)

Pour ce faire, il conviendra de mettre en place une enquête publique et de désigner un commissaire enquêteur.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Donne un accord de principe
- Mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.
- Précise que tous les frais liés à ces dossiers (géomètre, acte et publications...) seront à la charge des demandeurs.

☞ ☞ ☞ ☞ ☞

Fait et délibéré à Salles-la-Source, les jour, mois et an susdits.

☞ ☞ ☞ ☞ ☞

La séance est levée à 22H25.

☞ ☞ ☞ ☞ ☞

### Échanges

☞ Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été convoqué par le Président du Conseil départemental le 14 avril pour lui donner le résultat de l'étude sur l'avenir des musées départementaux. Madame Marre et les Conseillers départementaux étaient présents.

Les travaux nécessaires à la rénovation du bâtiment du Musée des Arts et Métiers traditionnels et la mise en place d'une scénographie adaptée représentent un budget trop important. Le Président envisage une fermeture, ouvrant la porte à une collection itinérante, ce qui paraît illusoire au regard de la taille de beaucoup des pièces présentes. Les Conseillers départementaux ont écrit un courrier d'opposition à cette fermeture. Le Président de la Communauté de Communes doit être entendu prochainement.

Il conviendra ensuite de décider ensemble d'une stratégie de défense du Musée.

Caroline Crépon-Pilonne s'interroge sur des solutions de financement pour la rénovation du bâtiment et de sa couverture, telle que la Mission Patrimoine de Stéphane Bern.

☞ Philippe Bertolotti demande où en est le recrutement du Volontaire Territorial en Administration pour l'étude sur le devenir de l'Ancien Hospice. Emilienne Marre explique que le site gouvernemental est toujours fermé et aucune information n'est donnée quant à la poursuite ou non du dispositif.

Philippe Bertolotti interroge sur le fait d'attendre encore ou de changer d'option pour la poursuite de l'étude. Un nouveau point sera fait avec les services de la Préfecture.

✚ Olivia Maillebauu présente au Conseil municipal un mail de Lucie Encausse, répondant à sa sollicitation pour l'aider dans la matinée de distribution des sacs poubelle. Elle écrit qu'elle « ne souhaite plus prendre part au conseil municipal et aux fonctions qui en découlent ». Monsieur le Maire prendra contact avec elle.

✚ Olivia Maillebauu interroge Monsieur le Maire sur la présence dans l'ancienne chapelle de l'Hospice d'un artiste qui y réalise des travaux. Elle fait part de sa surprise de ne pas avoir été informée de cette mise à disposition.

Philippe Bertolotti se dit également surpris que le groupe de travail « Hospice » n'ait pas été informé. Emilienne Marre indique qu'il s'agit d'une mise à disposition d'un an, permettant d'amener un peu de vie à ce bâtiment. L'artiste prend à sa charge tous les travaux nécessaires à son activité et est bien prévenu de l'étude en cours et du caractère provisoire de cette mise à disposition.

Olivia Maillebauu estime que les travaux entrepris ne correspondent pas à une courte durée d'installation et souhaite que le caractère provisoire lui soit bien rappelé.

Elle demande également qu'une information lui soit faite sur le stationnement et la possibilité pour les habitants de continuer à se garer dans la cour. Emilienne Marre indique qu'il est actuellement en travaux, ce qui implique plus de véhicules qui stationnent devant sa porte.

Un point sera fait avec lui.

✚ Emilienne Marre informe le Conseil que « Vallon de Culture » est à la recherche d'un lieu de spectacle pour remplacer « La Diligence ».

Une visite du bâtiment du Créneau a eu lieu et la possibilité de leur installation au départ du Centre de loisir en septembre est à l'étude.